

RAPPORT D'ACTIVITÉS

ENTRAIDE

Stéphane VACHET, Vice-Président

Commission permanente « Affaires Immobilières et Unités d'Accueil »

Fonctionnement

La commission permanente des Affaires Immobilières est composée en 2020, de six (6) représentants des ASCE, quatre (4) élus FNASCE et d'un permanent référent, chargé de dossier.

Responsable :	Roland BIGORRE (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint :	Serge GOENAGA (membre du comité directeur fédéral)
Membres :	Chantal BALNY (ASCEE 50) Valérie BOSSARD (ASCE 44) Bruna CHANEL OLIVE (membre du comité directeur fédéral) Serge DEGUISE (ASCE 39) Patrick FLEURY (ASCE 61) Claude JAFFRÉ (ASCE 29) Jacky MOUSSET (ASCE 17) Stéphane VACHET (vice-président Entraide de la FNASCE)

La commission a pour référent Ludovic KAIRE, permanent mis à disposition de la FNASCE.

Compte tenu des mesures restrictives de déplacement et de confinements liées à la pandémie, la commission n'a été réunie qu'une fois en 2020, le 17 novembre en visioconférence, le matin, pour traiter les demandes d'aides et avances des ASCE et l'après-midi, en commun avec la CPAS, pour évoquer ensemble les conditions d'attribution des séjours dans les unités d'accueil État en lien avec la demande du MTE.

Séjours en U.A. (hors séjours gratuits)

Le parc immobilier que la FNASCE qui permet d'accueillir nos adhérents tout au long de l'année, est composé de 330 unités d'accueil, dont 205 « Etat » conventionnées avec les services du Ministère et 9 UA conventionnées avec les collectivités territoriales. Régulièrement la CPAI reçoit des demandes d'aides ou avances pour préserver ce patrimoine nécessaire à notre action sociale.

Les demandes d'UA en 2020 :

- 13 559 ont été enregistrées sur Oscar.

Traitement des demandes :

- 4 439 familles se sont vues attribuer une UA,
- 6 523 demandes n'ont pu être honorées cette année,
- 2 597 séjours ont été refusées par les adhérents pour diverses raisons

L'octroi des aides pour l'acquisition d'une U.A. ou pour des travaux de rénovation

Pour l'année 2020, 4 dossiers ont été étudiés : 3 rénovations d'UA (ASCE 2A, 33 et 46), et 1 aménagement de salle d'activités (ASCE 34) pour un montant de 13 500 € d'aides.

La CPAI a formulé des avis favorables sur ces 4 dossiers, en demandant la fourniture d'une convention de mise à disposition signée entre l'ASCE et l'administration locale, qui couvre la durée de l'amortissement des travaux envisagés.

Il n'y a pas eu de demande d'avance en 2020 mais un point de situation a été fait sur les avances accordées antérieurement en tenant compte des difficultés financières générées par la pandémie.

Rappels

● **sur les aides (hors FSUA)**

Ces aides vont de **1 500 €** à **4 000 €** selon des critères tenant compte de la nature de l'UA (mobil-home ou UA en dur). La FNASCE verse également des avances remboursables sur 2 à 4 années, d'un montant identique ou inférieur à celui de l'aide. Pour ces dossiers, une convention est établie. Le financement d'une aide ou d'une avance par la FNASCE engage l'ASCE à offrir un séjour gratuit, pendant la durée de la convention mais cette bonne action sociale peut et « doit » se prolonger au-delà. Les ASCE qui ne sont pas éligibles au FSUA peuvent bénéficier des aides prévues dans la charte, que ce soit pour des travaux ou pour l'achat d'une nouvelle UA.

● **sur les aides au titre du FSUA**

Lors du congrès de Marseille il a été adopté l'extension du Fonds de Solidarité Unités d'Accueil (FSUA) accessible aux ASCE ne disposant pas d'UA en dur et en bien propre et qui souhaitent en acquérir une. L'aide peut être de 40 000 € maximum.

● **sur les règles de gestion des U.A. État**

En ce qui concerne les Unités d'Accueil "État", il est rappelé que tous les biens immobiliers de l'État gérés par la FNASCE et les ASCE sont inscrits dans la convention nationale signée entre les ministères et la FNASCE et qu'à ce titre, aucune unité d'accueil ne peut être rendue au service sans le consentement de la FNASCE qui est la mieux placée pour trouver toute solution de substitution de quelque nature que ce soit (appel à une autre ASCE, URASCE, etc) dans le cas où une ASCE ne désirerait plus poursuivre la gestion de l'UA mise à disposition.

Les travaux de la CPAI en 2020

La CPAI a finalisé ses travaux sur la mise à jour du guide d'aide à la création et à la gestion d'unités d'accueil. Le guide est devenu « La charte de gestion du patrimoine immobilier », qui est disponible sur le site de la FNASCE. Cette dernière implique un engagement réciproque de la FNASCE et des ASCE, notamment par la signature d'une « convention d'occupation type » des UA ou des biens État mis à disposition des ASCE pour une durée de 9 ans.

Plusieurs enquêtes et chantiers (détaillés dans les orientations 2021 ci-après) ont été lancés ou poursuivis au cours de l'année :

- pour mieux appréhender les conséquences de la pandémie sur les finances des ASCE concernées par les baisses notables d'activités, et les pertes dues aux désistements dans les UA.
- pour mesurer l'implication des ASCE gestionnaires d'U.A. État dans leurs investissements tant humains que financiers,
- pour définir des critères d'attribution des UA sur des bases plus favorables aux agents les plus défavorisés.

Dès le début de la pandémie, au cours du premier semestre, plusieurs notes ont été adressées aux présidents et gestionnaires d'ASCE pour les conseiller sur les mesures à prendre au niveau des mises à dispositions

d'U.A. dans les domaines de l'hygiène et de la santé, ainsi que des précautions à prendre dans les rassemblements liés aux travaux d'entretien éventuels et de nettoyage entre deux occupations des lieux.

Les orientations pour 2021

La FNASCE a lancé une enquête auprès des ASCE, fin 2020, pour connaître les pertes engendrées par la situation COVID, et les UA étaient particulièrement ciblées par cette enquête.

Après transmission à l'administration, le ministère versera une indemnisation pour pallier ces pertes et le CDF, par le biais d'un groupe de travail dédié, devra donc organiser cette redistribution auprès des ASCE qui se sont manifestées, selon des critères à déterminer.

Poursuite de l'enquête sur le suivi des dépenses et des investissements dans les U.A. État qui a été lancée fin 2019 pour répondre aux besoins de l'administration et de la FNASCE. Cette enquête initiale sur les 5 dernières années de gestion devrait permettre un suivi annuel, c'est pourquoi elle a été relancée en ce début d'année 2021, à partir d'une fiche de synthèse intégrant l'ensemble des renseignements souhaités, et ce, pour toutes les U.A. État, de manière à avoir une connaissance exhaustive du parc immobilier et de son évolution tant quantitative que qualitative.

Etablissement d'un bilan des signatures des conventions de mise à disposition du parc immobilier des U.A., des salles d'activités ou des installations sportives mises à disposition, mais également des autres biens État mis à disposition des ASCE et gérées par elles.

La CPAI veut s'assurer que les ASCE sont bien à jour de la signature de la dernière « convention d'occupation type des ASCE » et répertorier les blocages éventuels.

Une réflexion sera également conduite pour une gestion plus dynamique des U.A. de la FNASCE et notamment pour celles d'Argenton dont la vacance hors périodes réservées aux séjours gratuits permettra d'étendre les mises à dispositions à l'ensemble des agents.

La CPAI, en partenariat avec la CPAS, va également réfléchir à inclure dans les demandes de séjours des agents pour 2022 un critère de sélection plus « objectif » (quotient familial) visant à privilégier les mises à dispositions des U.A. aux agents dont les revenus disponibles sont les plus faibles. Une première approche sera réalisée auprès des agents ayant bénéficié d'une U.A. en juillet et août 2021.

Enfin, je tiens à saluer et à remercier l'ensemble des membres de la CPAI pour leur travail et leur investissement dans ces travaux et particulièrement Roland BIGORRE, devenu 1^{er} vice-président de la FNASCE lors du dernier congrès, pour toute l'aide apportée à la CPAI.

Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

Serge GOENAGA
Responsable de la commission

Commission permanente "Action Sociale"

Fonctionnement

La commission permanente de l'action sociale (CPAS) est composée en 2020, de sept (7) représentants des ASCE, trois (3) élus FNASCE et d'un permanent référent.

Responsable : Michèle JOSSIER (membre du comité directeur fédéral)
Adjoint : Guy LONGUEMARE (membre du comité directeur fédéral)

Membres : Chantal BALNY (ASCEE 50)
Aude CARRE (ASCE 44)
Loetitia DESCHAMPS (ASCE 86)
Christine HENNE (retraîtée ASCEE 05)
Liliane LUONGO (retraîtée ASCE 83)
Pascal MAUCHAMP (ASCE 68)
Michel NICOT (ASCE 91)

La commission a pour référent Sandrine BROYART, mise à disposition de la FNASCE.

Cette commission s'est réunie deux fois en 2020 :

- Une fois en janvier (sur 2 jours) pour l'attribution des séjours gratuits d'été et l'étude de dossiers spécifiques.
- Une fois en novembre, en visio et en commun avec la CPAI.

Séjours gratuits

Le contexte inédit lié à la pandémie de la Covid-19, fait de 2020 une année très particulière à tous niveaux.

L'action sociale de la FNASCE a été impactée dès le premier confinement, puisque les séjours gratuits du printemps, démarrant en avril, ont tous été annulés, ce sont donc 52 familles qui n'ont pu partir lors de ces vacances.

5 « séjours pour tous » sur les 16 initialement demandés ont pu être attribués hors période scolaire, et juste après le déconfinement.

Les séjours gratuits pour l'été (dont l'attribution avait été faite fin janvier), ont pu être maintenus, avec un retour quasi à la normale.

Cependant, une quarantaine de familles ont tout de même préféré annuler leur séjour prévu en juillet ou août, ce pour des raisons médicales ou de prudence par rapport au contexte.

8 dossiers "brins de muguet" ont été traités en priorité, (pour rappel, ces demandes concernent des agents ayant perdu leur conjoint, et se retrouvant seul avec leurs enfants dans un contexte évidemment très difficile).

14 dossiers avec maladie ou situation de handicap ont été également attribués en priorité.

Au total, ce sont **143** familles qui sont parties en vacances, **470** personnes ont profité de ces séjours gratuits, dont **225** enfants.

Année 2020	Printemps	Été	Séjours pour tous	Bilan
Dossiers de demandes étudiés par la commission	52	196	16	264
Nombres de familles qui sont parties	0	138	5	143
Nombre d'avis négatifs de la commission	0	14	0	14
Familles ayant refusé la proposition de séjour de la commission	52 ¹	44	11	107

Les offres de séjours

- 78 semaines offertes par les ASCE
- 37 semaines achetées aux partenaires de la FNASCE
- 16 semaines achetées aux ASCE
- 12 semaines offertes par la FNASCE dans ses UA (Argenton)

Au total 470 personnes ont profité de ces séjours gratuits dont 225 enfants.

Aides individuelles

Aides au transport (accordées suite aux séjours gratuits)

- 82 demandes pour 39 ASCE pour un montant de 7 911 €

Aides aux séjours en colonie de vacances

- 19 demandes pour 29 enfants et 12 ASCE pour un montant de 2 695 €

Aides aux challenges

Aucune demande d'aide aux challenges n'a été faite en 2020

Aides exceptionnelles

Aucune demande d'aide exceptionnelle n'a été faite en 2020

Soit un total d'aides individuelles d'un montant de **10 606 €**

Détail de l'entraide pour l'année 2019

● Achat séjours partenariat	34 820 €
● Aides semaines offertes par les ASCE	26 525 €
● Aides semaines offertes par la FNASCE Argenton	2 160 €
● Achat séjours supplémentaires aux ASCE	7 120 €
● Aides financières par les ASCE (participation par chèque ou virement)	13 800 €
● Aides Individuelles (colonies+transports)	10 606 €
Pour un montant total de	95 031 €

Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

Michèle JOSSIER
Responsable de la commission

Guy LONGUEMARE
Responsable adjoint de la commission

1 Confinement

Commission "Retraités"

Séjours en France – Actifs libérés

Avec la pandémie de Covid-19, les séjours prévus pour les retraités n'ont pas eu lieu et ont été reportés :

- Séjour touristique organisé par l'ASCE 29 reporté en 2022
- Séjour Randonnée organisé par l'ASCE 42 reporté selon le contexte sanitaire en 2021

Stéphane VACHET
Vice-président Entraide

Guy LONGUEMARE
Responsable de la commission

